

CRÉATION DU PONT ET DU BARREAU DE CAMÉLAT

NOVEMBRE 2023

JOURNAL DE CHANTIER



LA FIN APPROCHE...

06

Lancement des ultimes tronçons sur l'ouvrage d'art de la Garonne, mise en service du giratoire de Camélat, autant de marqueurs visibles qui amorcent la dernière ligne droite du chantier.

Ce dernier trimestre 2023 se place sous le signe de la finalisation des travaux. En effet, le chantier poursuit sa mue et celle-ci se fait de plus en plus visible en ce mois de novembre : vous circulez désormais normalement sur le giratoire de Camélat et l'ouvrage d'art au-dessus de la Garonne entame son ultime phase de travaux. Le chantier amorce sa dernière phase, pour une mise en service au printemps prochain.

FOCUS TRAVAUX

Retour en images sur le chantier de l'ouvrage d'art sur la Garonne, après la construction du tablier

EMPLOI

Les clauses d'insertion professionnelle au service de l'inclusion sociale par l'emploi

ENVIRONNEMENT

Zoom sur les pêches de sauvegarde, dispositifs indispensables à la préservation de la faune piscicole

FOCUS TRAVAUX



Phase d'envergure avec la pose des dalles de béton préfabriquées

À PONTS NOMMÉS !

Avec le lancement des ultimes tronçons de charpentes métalliques le 20 septembre dernier au niveau de l'ouvrage d'art de la Garonne, la jonction entre les 2 rives n'a jamais été aussi visible. Elle marque ainsi la dernière ligne droite du projet.

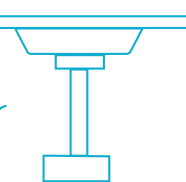
La construction du tablier débutée en octobre est en cours d'achèvement avec la pose de 196 dalles, scellées à la charpente métallique, ce qui permettra prochainement aux engins de traverser le pont. Le chantier se poursuit par la phase d'équipement avec la pose des barrières de sécurité, des corniches-caniveaux latérales, la réalisation de l'étanchéité du pont et enfin les joints de chaussée, le coulage de l'enrobé (couche de roulement) et le marquage horizontal. La fin du mois d'octobre a vu l'achèvement de la construction de la rampe d'accès en béton qui part du rond-point de Camélat côté rive droite. Outre la phase de réalisation des équipements et de la signalisation, les derniers mois seront dédiés aux épreuves et tests nécessaires avant la mise en service prévue au printemps 2024.

Le PONT DE LA GARONNE
c'est :

240 mètres de long
3 voies de circulation

 2 voies routières

 1 voie modes doux bi-directionnelle



ÇA ROULE SUR LE GIRATOIRE...

Les travaux au niveau du giratoire de Camélat sont officiellement terminés avec une mise en service le 4 octobre dernier. Désormais, vous circulez sans contrainte de fermetures. Les aménagements paysagers, quant à eux, se clôtureront au mois de décembre par la plantation de végétaux issus d'essences locales aux abords du rond-point.



LE POINT SUR...

LES CLAUSES D'INSERTION

avec Marie-Françoise SAN MARTIN, Chargée de mission Clauses sociales à l'agglomération d'Agen



Afin de favoriser l'inclusion par le travail, l'agglomération d'Agen insère dans ses marchés publics des clauses « d'insertion professionnelle » qui permettent aux personnes éloignées de l'emploi de bénéficier d'heures de travail. En effet, une partie de l'emploi généré par un marché public peut leur être réservé. Concrètement, sur le chantier de création du pont et du barreau de Camélat, ce sont presque 14 000 heures dédiées aux clauses d'insertion professionnelle et 53 personnes qui ont œuvré sur le chantier : entretien des bases vie, travaux techniques... « Nous jouons le rôle d'interface entre les maîtres d'ouvrage, les entreprises attributaires et les services de l'emploi et de l'insertion » précise Marie-Françoise San Martin. Dès l'attribution du marché, une mise en relation se fait avec les entreprises. Celles-ci ont le choix entre plusieurs modalités : sous-traitance ou co-traitance avec une entreprise d'insertion, mise à disposition de personnel et embauche directe. « Sur le chantier, les entreprises ont mis en œuvre différentes possibilités : contrat d'apprentissage, mise à disposition par des ETTi* et ETT***, CDI à l'issue de phases en ETTi et sous-traitance avec une entreprise d'insertion pour l'entretien des bases de vie ». Ces dispositifs permettent aux personnes éloignées de l'emploi d'acquérir de nouvelles compétences, de se former et ainsi envisager un avenir plus serein grâce à un retour à l'emploi durable.

*ETTi : Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion

**ETT : Entreprise de Travail Temporaire



ZOOM SUR ANETTI, ENTREPRISE DE TRAVAIL TEMPORAIRE D'INSERTION

L'ETTi Anetti collabore de manière régulière depuis une quinzaine d'années avec l'agglomération d'Agen dans le cadre des clauses d'insertion professionnelle. « Avec l'arrivée de Marie-Françoise en tant que facilitatrice à l'agglomération, le partenariat s'est intensifié et nous avons ainsi pu développer l'accompagnement au travers des clauses d'insertion » précise Christelle Villair-Cabane, directrice de l'ETTi Anetti. Implantée en Lot-et-Garonne depuis 25 ans, l'agence a été labellisée « RSEI » niveau confirmé par l'AFNOR pour son expertise en matière d'accompagnement des personnes et son engagement en matière environnemental.



LES PÊCHES DE SAUVEGARDE



Opération de déplacement d'espèces

Les travaux réalisés en cours d'eau impliquent la prise en compte de la biodiversité, tout au long de la vie du chantier, avec la mise en œuvre d'actions permettant de limiter les impacts sur les milieux et les espèces.

Prescrites dans les arrêtés d'autorisation de travaux, les pêches de sauvegarde assurent la préservation de la faune piscicole des éventuels impacts dus au chantier. Réalisées par des écologues habilités par la DREAL, ces pêches se réalisent en cours d'eau ou dans des plans d'eau. Sur le chantier du Barreau de Camélat, trois pêches de sauvegarde ont été réalisées entre les mois d'août 2022 et septembre 2023, l'une dans le ruisseau du Pradet et les deux autres au niveau de celui du Rieumort. Après la mise en place d'un barrage en terre de part et d'autre de la zone de chantier, les écologues, équipés de bottes, seaux et épuisettes, viennent déplacer de quelques mètres les différentes espèces en aval du cours d'eau. La lamproie de plein air, l'anguille d'Europe, le barbeau commun, l'ablette, le chevaine, le gardon et les amphibiens constituent les espèces à préserver, listées dans l'arrêté d'autorisation environnementale.

LE RYTHME BIOLOGIQUE PRÉSERVÉ


Lors de l'élaboration du calendrier des travaux, celui-ci doit s'adapter à la biologie des espèces et ainsi respecter les cycles de reproduction. Les mises en défens, protections des berges et du cours d'eau sont donc réalisées en dehors des périodes sensibles pour toutes les espèces ciblées.

RESTEZ CONNECTÉS



POSEZ VOS QUESTIONS :

 Par mail : camelat-projet@agglomeration-agen.fr

 Par téléphone : 05 53 69 68 67
Ouvert du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30

SUIVEZ L'ACTUALITÉ DU CHANTIER :

 www.agglomeration-agen.net

 [agglomeration-agen](https://www.facebook.com/agglomeration-agen)

 [@AgglomerationAgen](https://twitter.com/AgglomerationAgen)